Au demeurant, nous admettons volontiers, que notre reprise d'armes en 1831 a été pour les Belges une *véritable surprise*. Mais la faute n'en est qu'à eux seuls, car ils étaient prévenus. Le roi, ainsi que nous l'avons prouvé dans nos précédens articles, avait à différentes occasions manifesté à la conférence, avec qui seule S. M. avait à traiter, la résolution d'en appeler à son épée.

Pourquoi, depuis ce moment là, la Belgique n'a-t-elle pas été sur ses gardes? Pourquoi? Nous allons en dire la raison, elle est fort simple, mais une mauvaise honte empêche les Belges de l'avouer. C'est que par leurs fanfaronades, leur présomption et leur jactance, ils s'étaient fait tourner la tête à eux mêmes; — c'est qu'ils avaient tant et si hautement crié à toute l'Europe qu'ils étaient, eux, les plus braves, nous, au contraire, les plus lâches soldats du monde, qu'ils avaient fini par croire de bonne foi que la chose était vraie. La générosité et la philantropie du roi, qui avait reculé en 1830 devant un triomphe qu'il aurait fallu acheter au prix de la ruine d'une partie de Bruxelles et de la vie de ses habitans inoffensifs, ont été pour beaucoup dans les causes qui, une année plus tard, ont inspiré un tel aveuglement à nos ennemis, qu'une attaque de la part de l'armée hollandaise, était rangée par eux, au nombre des chimères. Quand les notes adressées par notre gouvernement à la conférence, quand les discours de nos représentans, quand les articles de nos journaux, organes de l'opinion publique, quand tout, enfin, indiquait la reprise éminente des hostilités comme l'unique moyen d'amener des conditions équitables de séparation, les Belges faisaient des gorgées chaudes de nos avertissemens et n'y répondaient que par des moqueries et d'insultantes provocations.

Mais, enfin, l'heure sonna, où le Lion hollandais, secouant sa crinière, rappela à ces présomptueux, qu'on ne l'irrite pas toujours impunément. Battus et couverts de honte ils apprirent, que la patience et la longanimité ne sont pas de la lâcheté et ne rendent pas impuissant, pas plus, que la vanité et les rodomontades ne rendent invincible. La leçon reçue alors les a surpris, nous le croyons volontiers; elle les a mêmes frappés de stupeur et a rebattu leur morgue; elle les a fait rougir à leurs propres yeux, et voilà ce qu'ils ne peuvent nous pardonner; voila pourquoi ils veulent mettre sur le compte d'une prétendue déloyauté de notre part ce qu'ils ne devraient attribuer qu'à leur orgueil insensé. Aujourd'hui, au lieu de chercher à colorer leurs fautes passées par des calomnies contre nous, les Belges feraient mieux de s'abstenir de ces *Adresses* à la don Quichotte et de ces démonstrations de fier-à-bras qui les rendront encore une fois la risée de l'Europe. Au lieu de remonter à l'année 1831 pour exhumer cette fausse accusation d'avoir violé une convention qui n'avait jamais eu d'existence, les Belges devraient plutôt, s'ils tiennent à passer pour un peuple loyal et sage, exécuter eux-mêmes un engagement réel librement contracté envers l'Europe et qui les a faits ce qu'ils sont. Voilà le conseil que nous donnons à ceux qui nous injurient, et certes, ce conseil n'est pas dicté par un sentiment de haine, ou de malveillance, car ce qui, par rapport à la Belgique, s'est montré être vrai en 1831, tôt ou tard l'expérience le confirmera de nouveau; que l'on se garde d'en douter: QUOS DEUS VULT PERDERE DEMENTAT.

— Nous lisons le récit suivant dans le *Journal de Cherbourg* :

« Un drame horrible et tel que les annales de la marine en enregistre rarement, vient de se dénouer inaperçu non loin des rivages de l'Atlantique au milieu des flots sillonnés chaque jour par les navires qui vont de France en Espagne et d'Espagne en France. On raconte qu'une corvette de guerre, à la destination de Brest ou de Cherbourg, essuya dans le golfe de Gascogne un coup de vent d'une grande violence, et qu'on entendit aussitôt un cri retentissant deux fois répété : « Un homme à la mer ! » Deux gabiers placés aux appointures des humiers en avaient été arrachés et jetés au loin par le souffle impétueux de l'ouragan. Malgré la fureur des élémens, l'équipage se précipita dans la chaloupe et parvint à la mettre à flot. Onze hommes et un élève s'y étaient placés. Il leur fallut des efforts inouïs pour découvrir ces malheureux gabiers, qui luttaient avec énergie contre les vagues irritées; puis de nouveaux efforts encore pour s'en approcher contre le vent et la mer. La nuit les surprit dans cette périlleuse entreprise, au moment où ils avaient le bonheur de sauver leurs infortunés compagnons dont les forces étaient épuisées. Des soins leur furent prodigués, et l'on ne pensa plus qu'à la retraite; mais la corvette avait disparu dans l'obscurité, et le sifflement de la tempête ne permettait pas d'entendre les coups de canon qui, sans doute, étaient tirés d'instant en instant, comme signal de ralliement.

» La nuit se passa dans une terrible anxiété. Au jour naissant tous les regards consultèrent l'horison; chacun retint son haleine ir mieux écouter le bruit apporté par la brise, dont la violence diminué. Mais rien ne paraissait, rien ne se faisait entendre, et quatorze hommes étaient là au milieu des abîmes, sans boussole et sans vivres, car dans l'ardeur de la mise à l'eau de la chaloupe, personne n'avait prévu un événement dont la triste réalité commençait à éteindre les cœurs les plus endurcis contre le danger.

» Trois autres jours s'écoulèrent sans aucun sujet d'espérance pour l'équipage de l'embarcation. Alors la faim qui leur tordait les entrailles excita un murmure, puis un grand tumulte, puis des cris de mort. Seize noms furent placés dans un chapeau, et la malheureuse victime demanda comme une grâce la permission de se donner la mort; elle se plongea aussitôt un couteau dans le cœur; au même instant ses chairs palpitantes furent dépécées et dévorées avec la férocité des anthropophages.

» Cette affreuse nourriture dura encore quatre jours, et déjà l'on agitait la question de recommencer la loterie de sang humain, dont le tirage allait prolonger la vie des joueurs. Le jeune élève, d'une santé délicate, brisé par les émotions auxquelles il était en proie depuis le premier acte de canibalisme consommé, ne put résister plus long-tems à ces convulsions intérieures, à ces angoisses horribles; il expira. Aussitôt son cadavre éprouva le même sort que celui du matelot dévoré. Enfin, dans la matinée du huitième jour, lorsqu'on allait recommencer pour la troisième fois le sacrifice d'un troisième corps humain, une voile parut à l'orison. On fit force de rames avec une joie frénétique, au bruit d'un hourra général; on agita en l'air un mouchoir; ce signal fut aperçu par une barque de pêcheur basque qui recueillit les naufragés, et les conduisit à Saint-Sebastien. »

Les détails qui précèdent sont extraits d'une lettre écrite par l'un des hommes de la chaloupe à son père, qui est fonctionnaire public à Cherbourg.

AVIS relatif à un jugement en matière d'absence.

Par jugement du 25 juillet dernier, le tribunal de 1re instance de l'arrondissement de Luxembourg, a déclaré l'absence 1° de Jean-Baptiste *Offenheim*, de cette ville, parti en 1798, pour prendre du service militaire dans le corps autrichien dit *Leloup*;

2° De Jean-Georges *Offenheim*, aussi de Luxembourg, qui est entré comme soldat, dans la 4e légion française et a fait la campagne d'Espagne, sans que ni l'un ni l'autre n'ait donné de ses nouvelles depuis long-tems.

Le tribunal a en même tems envoyé le sieur Nicolas *Offenheim*, de cette ville, en possession provisoire des biens delaissés par ces absents. — Luxembourg, le 8 août 1838.

Le Lieutenant-général, Président de la Commission de Gouvernement, *Signé*: DE GOEDECKE.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ADJUDICATION PUBLIQUE,
outre d'autres immeubles,

D'UNE BELLE MAISON D'HABITATION,

QUI EST SITUÉE A ESCH-SUR-L'ALZETTE.

Le DIMANCHE, 19 août 1838, à l'heure de midi, le sieur Pierre Steffen, brigadier des douanes, aujourd'hui stationné à Remich, vendra publiquement et à crédit, outre plusieurs pièces de terre, de jardins et de prés, sa MAISON d'habitation, située à Esch-sur-l'Alzette, composée d'un corps de logis, qui consiste en caves, plusieurs chambres au rez-de-chaussée et à l'étage, d'écuries, de grange, de places vagues et d'un beau jardin; maison qui est propre, à cause de sa proximité de la France, à tout genre de commerce.

La vente se fera par le notaire MOTTÉ et au domicile du sieur Jacques Stoffel dit Tilges, cabaretier au dit Esch-sur-l'Alzette.

VENTE PUBLIQUE
D'UNE
BELLE MAISON D'HABITATION,
située à trois quarts de lieue de Luxembourg, sur la route de cette ville à Mersch,

SAMEDI, 25 du courant, à deux heures de relevée, les héritiers de feu Jean Evert, vivant aubergiste à Bereldange, exposeront en vente publique et feront adjuger au plus offrant et dernier enchérisseur, à crédit, en un ou plusieurs lots, au gré des amateurs,

Une belle Maison d'habitation,

avec dépendances, consistant en de vastes granges, écuries, remises, jardins et une pièce de terre, le tout situé audit Bereldange, en bon état, et très-approprié à y tenir auberge.

La vente aura lieu en ladite maison.

Luxembourg, le 1er août 1838. MAJERUS, notaire.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.